

Image not found or type unknown



durée d'une convention d'indivision

Par **bouba31**, le **29/03/2012 à 10:39**

bonjour

quelle est la durée minimum légale d'une convention d'indivision, OU: peut-on faire une convention d'indivision de 1an, 2ans ?

merci

Par **Afterall**, le **29/03/2012 à 11:52**

Bonjour,

Si vous fixer à votre convention une durée, celle-ci ne pourra être supérieure à 5 ans. Donc, 1 ou 2 ans sont possibles...

Si vous ne fixer pas de durée (la meilleure solution), chacun des deux concubins pourra, quant il le souhaite, mettre un terme à la convention.

Art. 1873-3 code civil.